

**adie**



**Du business...  
à l'entrepreneuriat  
de plein droit**

*Les femmes et les hommes  
de l'économie informelle*

**Les études de l'Adie**



# Du business... à l'entrepreneuriat de plein droit

*Les femmes et les hommes de l'économie informelle*

Une étude Adie / Pluricité / L'Autre entreprise

## Sommaire

### Éditorial

par Frédéric Lavenir, président de l'Adie .....

3

Introduction .....

3

Le travail informel aujourd'hui en France .....

4

L'importance de l'accompagnement,  
la force du plaidoyer et la contribution  
de l'Adie avec le programme Tremplin .....

6

Paroles d'entrepreneurs .....

9

Pour un entrepreneuriat de plein droit.....

10

La méthodologie de l'étude .....

10



## ÉDITORIAL

L'entrepreneuriat informel n'est pas un concept. Ni même une réalité réservée aux pays en voie de développement. Non, les petits entrepreneurs et travailleurs indépendants qui exercent sans immatriculation, loin des institutions et des politiques publiques, sont nombreux en France. L'écrasante majorité d'entre eux ne sont pas des fraudeurs. Ils sont simplement « hors jeu », plus ou moins convaincus d'être broyés s'ils mettent le doigt dans la machine, parfois ignorants de ce qu'ils devraient faire pour déclarer leur activité ou effrayés à l'idée de le faire, le plus souvent inconscients des droits auxquels ils renoncent et des opportunités qu'ils perdent... Ils sont invisibles, absents des statistiques et en réalité nul ne sait qui ils sont.

L'Adie quant à elle les rencontre quotidiennement et les connaît bien, les finance et les accompagne chaque jour avec bienveillance, professionnalisme et enthousiasme. Et elle agit pour les amener à régulariser leur situation, à « rentrer dans le jeu » – en leur démontrant que c'est leur intérêt et que ce n'est pas si compliqué.

Avec le soutien des Pouvoirs publics et de mécènes privés, l'Adie a construit et mis en œuvre à cet effet un programme spécifique d'accompagnement vers la régularisation, qui fonctionne avec succès depuis quelques années dans l'hexagone et Outre-mer.

Nous plaçons pour que ce type de programme soit plus largement déployé et doté de moyens à la mesure de

l'enjeu. Nous plaçons pour que les structures associatives impliquées dans cette action soient soutenues. Nous plaçons pour que l'environnement administratif soit le plus accueillant possible aux personnes engageant une démarche de formalisation : simplification des obligations déclaratives, accessibilité des services publics concernés – URSSAF, services fiscaux, France Travail, CAF...

Car la formalisation n'est pas seulement une obligation légale : c'est avant tout l'opportunité offerte d'une meilleure protection contre les aléas de la vie, d'un accès aux services bancaires, d'une capacité d'assurance contre les risques professionnels... Et c'est un chemin de citoyenneté et d'inclusion sociale.

Voilà pourquoi il nous a semblé utile et même nécessaire d'approfondir et de partager notre connaissance de cet univers informel. Tel est le sens de l'étude inédite que vous avez sous les yeux, conduite par l'Adie avec l'appui du cabinet Pluricité : elle donne la parole aux travailleurs de l'économie informelle, permet de comprendre leur état d'esprit, leurs motivations, leurs parcours et ainsi de les accompagner plus efficacement.

Ils le méritent ; c'est leur intérêt comme celui de la collectivité. Puisse la lecture de cette étude vous en convaincre !

**Frédéric Lavenir, Président de l'Adie**

## INTRODUCTION

En France, l'emploi informel représente **9,8 %** de l'emploi total et au sein de cette part, les travailleurs indépendants y sont représentés pour 33 %<sup>1</sup>. Pourtant, les hommes et femmes de cette économie sont largement méconnus dans leurs pratiques, leurs motivations, leurs réussites et leurs parcours vers l'immatriculation de leur activité.

À l'inverse du travail formel, l'entrepreneuriat informel, composé de travailleurs indépendants et de nouveaux entrepreneurs, se définit comme un secteur de l'économie au sein duquel les activités ne sont pas déclarées dans le cadre d'obligations fiscales, sociales et de droit du travail. Non institutionnalisé, il échappe ainsi au champ traditionnel de la mesure économique du travail<sup>2</sup>, que ce soit en termes de nombre d'heures travaillées ou de chiffre d'affaires, et à la régulation de l'État. Pour autant, le travail informel n'en est pas moins une activité économique : il produit des biens ou des services et il crée de la valeur ainsi que des liens de solidarité.

À ce titre, l'économie informelle n'est pas à confondre avec l'économie illégale qui comprend des activités criminelles ou encore avec l'économie domestique lorsque le travail s'exerce au sein du foyer.

Ce document vous présente les résultats d'une étude quantitative et qualitative menée auprès de clients de l'Adie qui exercent leur activité de façon informelle et qui pour certains ont bénéficié d'un programme de l'association dédié à ce public.



(1) Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique, OIT, 2019

(2) Synthèse sur l'entrepreneuriat informel : l'activité entrepreneuriale en Europe, OCDE, 2015

## Quels sont les freins à la formalisation ? Pourquoi des personnes se retrouvent à « choisir » ou subir cette situation et quelles sont les stratégies d'accompagnement actuelles ?

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans les plus récents travaux de recherche européens, l'entrepreneuriat informel désigne un « secteur de l'économie dans lequel les transactions concernent des activités légales et possèdent une composante financière mais ne sont pas déclarées dans le cadre des obligations fiscales, sociales et de droit du travail, alors qu'elles devraient l'être »<sup>3</sup>.

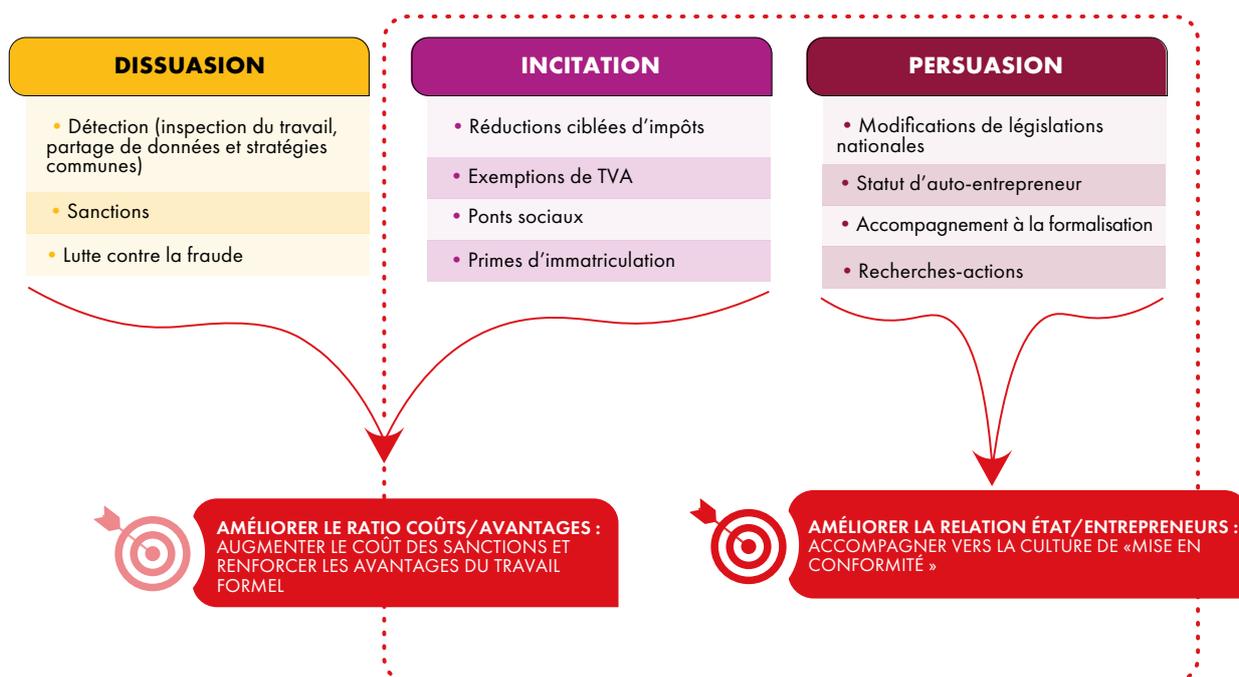
Dans les faits, pour qu'une activité soit officialisée en France et donc reconnue comme formelle, un enregistrement au répertoire national des entreprises est nécessaire : on parle **d'immatriculation de l'activité**<sup>4</sup>. Au sens juridique et statistique, on considère qu'une activité est immatriculée dès qu'elle obtient **un numéro SIRET** : ce dernier lui permet en effet d'être enregistrée officiellement.

Trois grandes orientations se dégagent pour structurer les efforts visant à formaliser le travail informel : la dissuasion, l'incitation et la persuasion. La dissuasion apparaît souvent comme inadaptée dans la mesure où les inspections du travail se concentrent sur les entreprises immatriculées. Ce sont les mesures incitatives et persuasives qui jouent un rôle prépondérant en renforçant les avantages liés à l'emploi dans le secteur formel.

(3) Synthèse sur l'entrepreneuriat informel : l'activité entrepreneuriale en Europe, Union européenne/OCDE, 2015

(4) Anciennement, ces démarches s'effectuaient auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les formalités sont enregistrées via un Guichet unique géré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi).

### LES STRATÉGIES D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMALISATION DU TRAVAIL



Les stratégies adaptées à l'accompagnement de l'entrepreneuriat informel (adaptation d'après Pluricité)

L'Adie privilégie, depuis sa création, une stratégie d'accompagnement axée sur la persuasion, visant à favoriser la formalisation des entrepreneurs. Cette démarche vise à améliorer la relation entre l'État et les travailleurs informels, les incitant progressivement à adopter la culture de la « mise en conformité ».

Lorsqu'on interroge les conseillers de l'association sur les freins observés à la formalisation de l'activité, deux types de préoccupations émergent : les aspects **administratifs et financiers** d'une part, et les aspects **psychologiques** d'autre part.

Ces craintes peuvent se manifester par :

- La peur de la perte des droits sociaux
- La peur des démarches administratives
- La complexité de la démarche d'immatriculation
- La peur de ne pas réussir et de tout perdre
- La peur de quitter un « système informel » qui fonctionne

## LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS INFORMELS

Les activités économiques informelles sont souvent pratiquées par des populations vulnérables dans le but d'accroître les revenus au sein de leur foyer. Il s'agit de publics difficiles à capter au sein des dispositifs classiques d'insertion par l'emploi ou l'entrepreneuriat, et qui sont souvent laissés en marge de l'économie formelle.

## UNE VULNÉRABILITÉ MULTI-DIMENSIONNELLE

Entre 2018 et 2022, les personnes travaillant dans le secteur informel qui ont été accompagnées par l'Adie affichent un profil majoritairement féminin, relativement jeune, et peu diplômé :

**61 %**  
SONT **DES FEMMES**

**44 %**  
ONT ENTRE **30 ET 44 ANS**

**34 %**  
SONT **SANS DIPLÔME**

## UN PUBLIC INVISIBLE

Quand on demande aux entrepreneurs encore non immatriculés le lieu d'exercice de leur activité, une grande majorité indique des endroits qui ne sont pas manifestes publiquement.

**65 %**  
**DES ENTREPRENEURS NON IMMATRICULÉS**  
EXERCENT LEUR **ACTIVITÉ À DOMICILE**

**9,5 %**  
EXERCENT **LEUR ACTIVITÉ**  
SUR **INTERNET**

**10 %**  
EXERCENT **LEUR ACTIVITÉ**  
SUR LES **MARCHÉS OU DANS LA RUE**

## TYPOLOGIE DES CLIENTS INFORMELS DE L'ADIE

Bien que les profils des travailleurs informels rencontrés par l'Adie soient très diversifiés, ils peuvent être présentés sous quatre grandes catégories.



### L'INFORMEL SUBI

Il concerne les personnes qui exercent une activité informelle par obligation, souvent en raison de contraintes administratives ou culturelles. Ils souhaitent généralement aller plus loin, mais sont souvent bloqués. L'accompagnement vise à les encourager, à les motiver malgré des obstacles administratifs, et à résoudre des problèmes connexes, comme la langue ou la compréhension des lois, pour finalement favoriser leur enregistrement officiel.



### L'INFORMEL DE COMPLÉMENT

Il concerne les travailleurs qui combinent des activités informelles avec un emploi salarié sans nécessairement chercher à s'immatriculer. Ils n'envisagent pas de développer leur activité et l'immatriculation n'est d'ailleurs pas une priorité, les rendant ainsi plus difficiles à convaincre et moins disponibles pour un accompagnement.



### L'INFORMEL INSTALLÉ

Il s'agit d'un public qui mène une activité régulière pour subvenir aux besoins de leur famille, en complément d'autres revenus ou aides sociales, sans forcément envisager l'immatriculation. Public difficile à atteindre, leur contact avec l'Adie est souvent motivé par un besoin d'investissement, ouvrant ainsi la possibilité de discuter de l'immatriculation, même si ce n'était pas leur première intention.



### L'INFORMEL DE TRANSITION

Regroupe des individus en transition professionnelle ou personnelle désireux de transformer leur passion et leur expertise en une activité durable. Ils aspirent à devenir des entrepreneurs et sont fortement motivés pour officialiser leur activité, en partie en raison de contraintes réglementaires.

# L'importance de l'accompagnement, la force du plaidoyer et la contribution de l'Adie avec le programme Tremplin

## quels sont les enjeux et les solutions pour lutter contre les freins de ce public ?

Depuis sa création, l'Adie accompagne les personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur propre emploi en créant leur entreprise. Son ambition est d'accompagner toutes les personnes qui ont un savoir-faire et qui aspirent à le faire valoir mais qui en sont empêchés, par manque d'accompagnement et d'accès au capital notamment, dans leur projet de création d'entreprise et souvent d'officialisation d'une activité déjà existante de manière informelle.



### L'IMPACT DU PROGRAMME "TREMPLIN"

Cette ambition s'appuie sur différentes modalités d'intervention et d'accompagnement, comme c'est le cas avec « Tremplin », un programme spécifique qui a d'abord été mis en place dans 11 départements d'Outre-mer et d'Île-de-France en 2021 et qui s'est déployé sur d'autres territoires en 2022.

**Ce programme est lauréat de l'appel à projets « 100% inclusion » du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).** Il s'est traduit par la mise en place d'antennes mobiles et de triporteurs pour aller à la rencontre des entrepreneurs ; d'alliances avec des associations locales et communautaires pour le ciblage des entrepreneurs invisibles ; de formation des conseillers à l'identification et à l'accompagnement des entrepreneurs informels ; de création d'outils spécifiques et adaptés à ces entrepreneurs pour les rassurer et les convaincre de l'utilité d'officialiser leur activité.

Et ce programme a porté ses fruits :

**52%**  
DES RÉPONDANTS  
ONT IMMATRICULÉ LEUR ACTIVITÉ  
SUITE AU PROGRAMME TREMPLIN

**45%**  
ENVISAGENT  
DE LE FAIRE

### CRÉER UN LIEN DE CONFIANCE

Un accompagnement individualisé, adapté et à l'écoute est un facteur essentiel pour nouer une relation de confiance.

**68%** des répondants Tremplin ont déclaré que les entretiens avec le conseiller/bénévole avaient été « l'outil » le plus utile dans leur accompagnement.

#### ► Points forts de l'accompagnement :

Ceux-ci sont **l'étude de la situation financière** et l'aide à **la consolidation du projet**. Ils apparaissent comme les sujets les plus utiles abordés dans le cadre de l'accompagnement.



## SÉCURISER L'ACTIVITÉ AVANT DE PARLER DE FORMALISATION

Les raisons principales évoquées pour justifier le fait que leur activité ne soit pas encore immatriculée sont de deux ordres :

**40%**  
DES ENTREPRENEURS INFORMELS  
ÉVOQUENT LE FAIT **QUE LEUR ACTIVITÉ N'EST PAS ENCORE SUFFISAMMENT DÉVELOPPÉE**

**27%**  
ESTIMENT **QU'ILS N'ONT PAS LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES**

« Au premier rendez-vous, on parle d'abord de développement de l'activité, pas d'immatriculation. »

Thierno, conseiller à l'Adie

## LE FINANCEMENT, UN FACTEUR DÉCISIF POUR FRANCHIR LE PAS DE L'IMMATRICULATION

L'Adie a développé en 2018 un outil financier à destination des porteurs de projets non immatriculés : le microcrédit projet, qui peut aller de pair avec un accompagnement pour pérenniser l'activité.

Ce dernier permet un **effet levier**, en donnant à l'entrepreneur la possibilité d'investir dans son activité ou de régler les coûts liés aux démarches d'immatriculation.

**82%**  
DES ENTREPRENEURS  
QUI ONT **IMMATRICULÉ LEUR ACTIVITÉ**  
ONT PROFITÉ DU **FINANCEMENT DE L'ADIE**  
POUR LE FAIRE

**81%**  
D'ENTRE EUX N'ONT BÉNÉFICIÉ  
D'AUCUN AUTRE FINANCEMENT

## DÉCONSTRUIRE LES CRAINTES

Le travailleur informel possède déjà des compétences et des savoir-faire bien spécifiques qu'il applique dans l'exercice de son activité. Il respecte déjà des règles qu'on retrouve dans un travail formel telles que le respect des horaires ou des délais, la mobilisation de réseau, ou encore la capacité à travailler en « mode projet ».

Tout l'enjeu consiste alors à dépasser les mécanismes de l'autocensure afin qu'il puisse prendre confiance en lui.

**86%** des répondants ayant participé au programme « Tremplin » de l'Adie et **82%** des informels en dehors du programme déclarent que l'accompagnement de l'Adie leur a permis d'avoir davantage confiance en eux et en leur projet.

Des arguments rassurants en faveur de l'immatriculation et leurs conséquences concrètes peuvent être mobilisés pour déconstruire les craintes liées à la formalisation :

- ▶ La facilité de mise en œuvre et la souplesse du statut de micro-entreprise
- ▶ Les gains en matière de couverture des droits sociaux pour sécuriser sa situation personnelle
- ▶ La valorisation de l'activité existante et des possibilités offertes par son développement
- ▶ La sécurisation et l'optimisation de l'activité en rendant son développement tangible

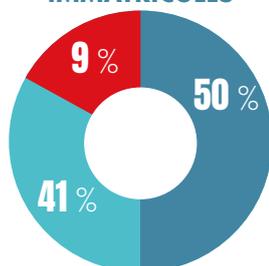
# L'importance de l'accompagnement, la force du plaidoyer et la contribution de l'Adie avec le programme Tremplin

## LES BÉNÉFICES LIÉS À L'IMMATRICULATION

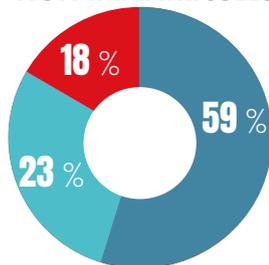
Les entrepreneurs qui ont exercé une activité dans l'informalité mais qui sont maintenant immatriculés sont plus convaincus que les entrepreneurs encore informels des avantages de l'immatriculation.

### AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'IMMATRICULATION SELON LA SITUATION

#### POUR LES IMMATRICULÉS

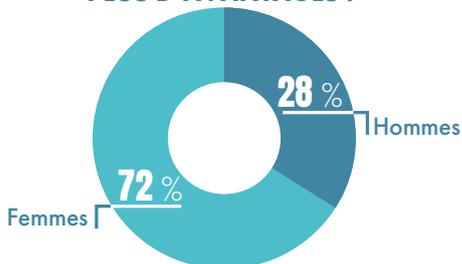


#### POUR LES NON-IMMATRICULÉS



■ Autant d'avantages que d'inconvénients  
■ Plus d'avantages  
■ Plus d'inconvénients

#### PLUS D'AVANTAGES :



## Les motivations à la formalisation

### LA MOTIVATION PRINCIPALE

pour laquelle les travailleurs informels se sont immatriculés est la **reconnaissance officielle de l'activité (62%)**. Ainsi, ils se sentent plus légitimes pour présenter leurs produits à de potentiels partenaires par exemple.

### LA SECONDE MOTIVATION PRINCIPALE

tient à la volonté de **valoriser un savoir-faire (34%)**.

La formalisation permet aussi de consolider la confiance avec les clients. Les entrepreneurs y voient aussi l'occasion de développer leur activité, en pouvant se faire connaître plus largement auprès de leur clientèle. Le cadre légal garantit une forme de sécurité : les prestations sont encadrées et l'activité peut se dérouler sans problèmes avec le règlement ou les autorités. L'officialisation de l'activité permet également une plus grande marge de manœuvre dans l'obtention des aides ou de financements : obtention des aides des collectivités ou de l'État, possibilité de demander des prêts auprès des banques, d'avoir un chéquier...

## Depuis la formalisation...

**POUR 78%**  
D'ENTRE EUX L'ACTIVITÉ  
EST **MIEUX CONNUE**

**6/10**  
DES ENTREPRENEURS  
ESTIMENT NE PAS AVOIR PERDU DE **REVENUS SOCIAUX**  
DEPUIS QUE LEUR ACTIVITÉ **A ÉTÉ DÉCLARÉE**

**POUR 78%**  
D'ENTRE EUX L'ACTIVITÉ  
S'EST DÉVELOPPÉE

**56%**  
DÉCLARENT  
QUE LEUR REVENU  
A AUGMENTÉ

**93%**  
DES PERSONNES QUI SE SONT **IMMATRICULÉES**  
DÉCLARENT **SE SENTIR LÉGITIMES** DANS L'EXERCICE  
DE LEUR ACTIVITÉ



## HÉLÈNE, 29 ANS

Créatrice de l'entreprise Eritaj & Lyanna, en Guadeloupe

« Après dix années passées dans l'Hexagone, j'ai décidé l'an dernier, à 28 ans, de revenir sur mon territoire de cœur : la Guadeloupe. J'en ai profité pour lancer une activité autour de la mémoire de nos anciens. J'enregistre en photo ou en vidéo leur témoignage et je permets à chaque famille de se constituer des souvenirs durables des seniors. Pour m'équiper, j'ai acheté du matériel professionnel et à mon arrivée sur l'île, j'ai demandé un crédit à l'Adie pour avoir de la trésorerie. Il a fallu que je reprenne en parallèle une activité salariée à temps plein et cela me permet d'avoir des revenus en attendant mes premiers contrats rémunérés. J'ai suivi des formations avec l'association pour choisir le bon statut mais je ne suis pas encore immatriculée. J'attends que mon activité entrepreneuriale se développe d'abord. Cela me donne le sentiment de faire les choses dans le bon ordre. Mon objectif est de pouvoir vivre de ce projet et rémunérer toutes les personnes qui m'accompagnent et me soutiennent pour le mettre en œuvre au quotidien. »

© Kevin Dubrome



## MANDIOU, 33 ANS

Fondateur de l'entreprise TTJ Clean, à Épinay-sur-Seine

« J'ai démarré mon aventure entrepreneuriale un peu sans m'en rendre compte ! Le point de départ ? L'envie de personnaliser ma propre voiture en changeant les jantes. Pour cela, je me suis formé tout seul en regardant des tutos en ligne. J'en ai ressenti une grande satisfaction. Ce fut l'étincelle qui a allumé la flamme de ma passion pour le tuning. Et j'ai eu envie de le faire aussi pour les autres. J'ai lancé mon activité avec peu de moyens. Mon principal outil de promotion a été les médias sociaux. Je faisais de la publicité en partageant des photos de ma voiture suscitant l'intérêt de mes amis puis progressivement, le bouche-à-oreille a pris le relais pour attirer de nouveaux clients et je me suis développé comme ça, petit à petit. Mais j'avais envie de me professionnaliser. J'ai rapidement compris que cela n'était pas envisageable sans que je m'immatricule. C'est à ce moment que j'ai fait la rencontre de l'Adie. Conseiller et bénévole m'ont éclairé sur l'importance de créer sa structure de manière officielle et m'ont fourni l'accompagnement nécessaire pour le concrétiser. L'immatriculation a été un tournant décisif me permettant de renforcer ma crédibilité et d'élargir considérablement mes horizons. Aujourd'hui, je suis pleinement dévoué à mon entreprise et j'ai une vision claire de ce que je veux atteindre : la développer en offrant une gamme variée de services. C'est mon projet de vie comme un enfant que je chéris. »

© Mandjou Kouaté

# Pour un entrepreneuriat de plein droit

L'Adie s'engage pleinement en faveur de l'insertion professionnelle des personnes précaires en **élargissant l'accompagnement à la formalisation des activités**. Ces activités, souvent pratiquées par des groupes vulnérables, restent en marge des dispositifs traditionnels d'insertion, exposant les travailleurs informels à des risques accrus, sans protection légale ni accès aux aides publiques, et avec des niveaux de compétence et de productivité limités.

Pour répondre à ces défis, l'Adie plaide pour la formalisation et la création d'entreprises, en collaborant étroitement avec les pouvoirs publics. Cette démarche vise à apporter des **solutions concrètes** aux obstacles rencontrés par ces travailleurs précaires, tout en favorisant un **environnement favorable à l'entrepreneuriat**.



## NOUS DEMANDONS

### UN SOUTIEN DANS LA DURÉE POUR CRÉER UN ÉLAN DE FORMALISATION

Car aujourd'hui, certaines personnes sont plus touchées que d'autres par le travail informel, il faut pouvoir faciliter les démarches administratives, et encourager les dispositifs économiques et fiscaux.

## NOUS DEMANDONS

### L'UNIVERSALITÉ ET LE RENFORCEMENT DES DROITS SOCIAUX

L'Adie plaide pour la convergence des régimes et des droits sociaux des indépendants sur ceux des salariés avec pour objectif ultime l'universalité des droits.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'Adie a missionné le cabinet d'études Pluricité pour mener à bien cette étude sur le travail informel. Celle-ci s'est déroulée de septembre 2022 à janvier 2023.

pluricité  
GROUPE

### LA MÉTHODE CHOISIE

Afin de réaliser cette étude, une méthode mixte permettant d'appréhender la réalité des travailleurs informels a été privilégiée.

- **Approche quantitative** à travers un questionnaire en ligne, des relances SMS et relances téléphoniques à destination des entrepreneurs ayant recueilli 1 022 réponses de travailleurs ayant été ou étant dans l'informalité entre 2018 et 2022 et une analyse des bases de données Adie. Deux questionnaires ont été dissociés: le premier spécifique aux bénéficiaires du parcours « Tremplin » de l'Adie, le second au reste des clients identifiés comme informels.

- **Approche qualitative** : analyse documentaire, entretiens semi-directifs avec 17 conseillers Adie, 8 entrepreneurs, 2 partenaires locaux.

L'enquête par questionnaire a été réalisée entre le 9 novembre et le 12 décembre 2022. Les entretiens ont été menés au courant du premier trimestre 2023

### MESURER L'INFORMALITÉ, LES LIMITES D'UNE APPROCHE QUANTITATIVE PARTIELLE

La base de données analysée traite un périmètre restreint aux clients de l'Adie. En ce sens, elle ne prétend pas à l'exhaustivité ni à la représentativité de l'ensemble de la population des travailleurs informels sur le territoire français.

## CONCERNANT L'IMMATRICULATION

- Simplifier et **faciliter l'immatriculation** des entrepreneurs informels.
- Simplifier le droit du travail des **demandeurs d'asile**.
- Défendre le régime de la micro-entreprise, car il constitue une **porte d'entrée** indispensable pour personnes éloignées de l'emploi dans **l'entrepreneuriat**.

## CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION

- Étoffer et **adapter l'offre de formation** accessible via le Compte Professionnel de Formation (CPF) aux besoins et contraintes des entrepreneurs : **augmenter le plafond de financement du CPF** pour les indépendants non qualifiés au même niveau que celui des salariés non qualifiés.
- Permettre la **valorisation des acquis de l'expérience des activités** informelles dans le cadre d'une VAE.
- **Renforcer les dispositifs classiques d'accompagnement** avec des modules adaptés.

## CONCERNANT LES DISPOSITIONS FISCALES

- **Restaurer l'Aide à la création** ou à la reprise d'une entreprise (Acre) sur 3 ans pour les porteurs de projet éloignés de l'emploi, au régime micro-social et micro-fiscal.
- **Poursuivre, améliorer et simplifier les exonérations fiscales et sociales** dont bénéficient les personnes qui créent leur entreprise dans les territoires fragiles, afin de faciliter le lancement de leur activité.

## CONCERNANT LE DROIT AU CHÔMAGE

- **Simplifier le dispositif d'ouverture des droits à l'Allocation Travailleurs Indépendants**, en mettant en place une procédure fondée sur la confiance et largement accessible aux entrepreneurs aux revenus modestes dès lors que leur activité n'est plus économiquement viable.

## CONCERNANT L'ASSURANCE SANTÉ

- **Améliorer la couverture des travailleurs indépendants** en cas d'arrêt de travail lié à une maladie ou un accident, via une réforme des indemnités journalières.
- **Revaloriser les indemnités journalières de congé maternité** pour les indépendantes, dont le minimum est aujourd'hui inférieur au RSA.

## CONCERNANT L'ASSURANCE VIEILLESSE

- Engager la **réforme de l'assiette des cotisations sociales** afin de faire converger les régimes de retraite entre les différents statuts d'entrepreneurs d'une part et avec les salariés d'autre part.

Afin de pouvoir aller plus loin dans l'explication des mécanismes de l'informalité, une analyse qualitative croisée a été menée, basée sur des grilles d'entretien semi-directives, auprès des conseillers Adie d'une part et auprès des travailleurs informels eux-mêmes d'autre part. Cependant, ces derniers ont été difficiles à mobiliser : sur 10 entretiens initialement prévus avec ces derniers, 8 seulement ont pu être réalisés.

Certains biais liés à la population étudiée doivent aussi être pris en compte dans les résultats présentés : malgré l'explication de la démarche de l'étude et la garantie de confidentialité, il n'est pas exclu que les réponses soient sujettes à des biais de conformité.





adie  
www.adie.org



@association\_adie

association.adie

@Adieorg

adie-adiego

